

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 juin 2015.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Décision budgétaire modificative 2015, n° 1.
7. Admission de titre en non-valeur.
8. Projet de convention de mise à disposition à titre gratuit au profit du SIREDOM du terrain d'assiette destiné à l'implantation des plates-formes d'apport volontaire.
9. Approbation du P.A.D.D.
10. Approbation des règlements des services périscolaires.
11. Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C) : Désignation du délégué de la commune.
12. Renouvellement d'agrément du relais assistants maternels : Autorisation au Maire de déposer le dossier.
13. Avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides présentée par la Société VERMILION REP SAS.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE Maires-Adjoints M. Olivier SCHINTGEN, Conseiller municipal délégué, Mme Simonne CADIX, Mme Michèle MAUNY, M. William FOURNIER, M. Olivier JOSSE, Melle Sarah STOEBNER, Mme Françoise MAGYAR, M. Philippe BOUILLAGUET, M. Pascal BOVIS.

Etaient Absents : M. Bruno NICOLAS, (pouvoir à M. JOSSE), M. Christophe RICHARD (pouvoir à M. MARCILLE), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à M. MARAIS), Mme Valérie BERNARD (pouvoir à Melle STOEBNER), M. Stéphane HUET (pouvoir à M. BOVIS).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 juin 2015.

Le compte rendu de la séance du 2 Juin 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

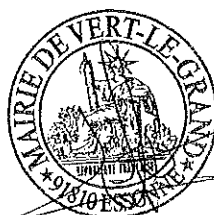
Melle Sarah STOEBNER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance M. QUINTARD demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant : Rétrocession de la voirie, des parties communes et de l'éclairage public du Lotissement du Clos Saint Germain.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 25 juin 2015

Le Maire,



JC. QUINTARD

Rétrocession de la voirie, des parties communes et de l'éclairage public du Lotissement du Clos Saint Germain.

Monsieur QUINTARD propose au conseil municipal de prendre une délibération pour finaliser la rétrocession de la voirie, des parties communes et de l'éclairage public du Lotissement le Clos Saint Germain ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du samedi 30 mai au samedi 13 juin 2015 inclus ;

Considérant les conclusions favorables du Commissaire enquêteur en date du 19 juin 2015 ;

Mme Valérie BERNARD, intéressée, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette proposition.

DECIDE de classer dans le domaine public communal la voirie, les parties communes et l'éclairage public du Lotissement le Clos Saint Germain.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives et formalités requises en vue de la prise de possession effective de la voirie, des parties communes et de l'éclairage public du Lotissement le Clos Saint Germain.

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission Petite Enfance : Sarah STOEBNER

"La commission s'est réunie le 7 mai dernier.

Madame Bernard Valérie a été élue vice-présidente de celle-ci.

La commission souhaiterait développer et discuter de sujets tels que les rencontres entre mamans qui élèvent seule leur enfant à la maison, d'un nouveau local pour le RAM, de la garderie Charlie Chaplin, des activités proposées au centre de loisirs maternel, revoir la liste (déjà disponible au RAM) des personnes offrant leur service de babysitting en redynamisant l'offre et la demande entre parents et baby-sitters.

La commission souhaite prendre connaissance des différents projets du RAM ainsi que du budget nécessaire à ces projets. C'est une nouvelle commission qui vient de naître et qui grandira au fur et à mesure en se nourrissant de nouveaux projets."

Jean-Claude QUINTARD

Je précise que l'objet de la commission est surtout de voir ce que l'on peut apporter de plus à la population en matière de petite enfance.

Commission Embellissement : Olivier SCHINTGEN

L'hôtel à insectes construit par les Grandvertois lors de La journée dédiée à l'opération Essonne Verte Essonne Propre qui a eu lieu le 6 juin dernier est installé au bord de la Mare du Guichet.

La remise des prix des concours fleurissement et illuminations 2014 a clôturé cette matinée.

Commission Conseil Municipal d'Enfants : Olivier JOSSE

"Le 11 juin dernier, le Maire en compagnie de membres de la commission, sont venus présenter aux enfants concernés (futurs CE2, CM1 et CM2) les objectifs et le fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants. L'accueil a été très positif et les enfants n'ont pas manqué de montrer leur intérêt par de nombreuses questions. Rendez-vous leur a été donné en septembre pour des élections qui auront lieu le 13 octobre. A l'issue de cette présentation, ont été remis les chartes de fonctionnement CME et de conseiller municipal enfant voté en conseil municipal, à destination des parents pour information et lecture avec leurs enfants."

Commission Sport & Vie Associative : Olivier SCHINTGEN

La commission s'est réunie le 16 juin afin de préparer le forum des associations qui aura lieu le samedi 5 septembre dans le parc du Château.

Plusieurs jeux seront organisés au cours de l'après-midi comme les années précédentes.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Conseil Communautaire : Jean-Claude QUINTARD

Suite à l'annulation des élections de 2 communes du territoire et de la nécessité de mettre en place un nouvel accord local validé par arrêté préfectoral en date du 6 mai 2015, nous avons procédé à l'installation du nouveau Conseil Communautaire de 54 sièges (au lieu de 58).

L'exécutif reste le même.

- ✓ Nous avons élu les membres dans les commissions communautaires, en ce qui concerne :
 - Finances : Jean-Claude QUINTARD
 - Développement économique : Bruno NICOLAS

- Tourisme - Patrimoine : Nicole SERGENT
- Transport mobilité : Christophe RICHARD
- Sport Vie associative : Olivier SCHINTGEN
- Aménagement du territoire : Pierre MARCILLE
- Développement durable : Thierry MARAIS
- Déchets ménagers : Christophe RICHARD
- Service à la personne Sanitaire et Social : Marie-France PIGEON
- Culture : Nicole SERGENT
- Accessibilité : Olivier JOSSE

- ✓ Nous avons proposé 20 titulaires et 20 suppléants pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- ✓ Nous avons élu les délégués au SIREDOM, en ce qui nous concerne :
 - Titulaire : Jean-Claude QUINTARD
 - Suppléants : William FOURNIER et Thierry MARAIS
- ✓ J'ai été désigné administrateur de la SEMARDEL pour représenter la CCVE
- ✓ J'ai été désigné représentant de la CCVE auprès du CNAS et de la MNT
- ✓ Ont été désigné les membres des différents comités de pilotage
- ✓ Le président de la CCVE m'a donné délégation pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres, la Commission Délégation de Service Public et la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD

Comité Syndical du 17 juin 2015

- ✓ Points les plus importants :
 - Délibérations portant approbation de la convention à conclure entre le SIREDOM et la CAECE dans le cadre du raccordement du CITD de Vert-le-Grand au réseau de chaleur de la CAECE.
 - Délibération portant approbation de la convention quadripartite relative aux engagements réciproques dans le cadre de la fourniture d'énergie renouvelable pour le besoins du réseau de chaleur de la CAECE.
 - Délibération portant approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure entre le SIREDOM et SEMARDEL dans le cadre de l'adaptation des équipements nécessaires à la fourniture d'énergie renouvelable pour le réseau de chaleur de la CAECE.
 - Délibération portant approbation de la location de locaux dans le cadre de la mise en place de la Brigade Sud Francilienne d'Enlèvement pour le Recyclage (BRISFER) et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le contrat de location.
 - Délibération portant approbation du principe de mise à disposition à titre gracieux des parcelles dans le cadre de la mise en place des plates formes d'apport volontaire et autorisation donnée à Monsieur le Président à signer les conventions en découlant.

Syndicat des Eaux (SIERE) : Thierry MARAIS

Lors de la réunion du 11 juin dernier, le Compte Administratif et le compte de gestion ont été adoptés.

La loi « Grenelle 2 » impose au syndicat un rendement de 85% du réseau alors que le rendement actuel est de 80%.

Cela influe sur les subventions accordées.

Un groupe de travail a été constitué avec pour objectif la détermination de l'impact du programme de renouvellement des canalisations sur la facture de l'abonné et les comptes du Syndicat.

La surtaxe actuelle est de 0.15€, elle augmentera de 0.20/m³ ce qui donnera une augmentation de 24 €/an pour un foyer. C'est un choix difficile mais responsable.

Pour info,

Le syndicat a 600 km de canalisations,

Un objectif de renouvellement du réseau sur cent ans soit 1% par an soit 6 kilomètres par an en moyenne pour respecter la cible fixée.

Un coût moyen de 500 000 € le kilomètre.

Un taux actuel de subvention de 15% par le conseil départemental de l'Essonne jusqu'en 2018 ;

Le financement du solde par la surtaxe et par l'emprunt avec une capacité dynamique de remboursement au plus égal à 10 ans.

SIARCE : Marie-France PIGEON

Le Syndicat s'est réuni le 11 Juin dernier et a entériné la prise de compétence votée par le conseil municipal lors du conseil du 2 Juin.

6. Décision budgétaire modificative 2015, n° 1.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0.00 €	7 382.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	7 382.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : dépenses imprévues (fonctionnement)	7 382.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	7 382.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7875 : Reprises sur prov. Pour risques et charges exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 382.00 €	24 382.00 €	0.00 €	17 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 10 : dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
D-165 : Dépôts et cautionnement reçus	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Total Général		23 000.00 €		23 000.00 €

Cette décision modificative est Adoptée à l'unanimité.

7. Admission de titres en non-valeur.

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal des états d'admission en non-valeur concernant un loyer de la zone artisanale pour une entreprise en liquidation judiciaire, du périscolaire et des petites sommes inférieures au seuil de poursuites.

Ces états d'admission représentent un montant de 1 669.40 Euros.

Après discussion, le conseil municipal prend acte de ces non-valeurs.

8. Projet de convention de mise à disposition à titre gratuit au profit du SIREDOM du terrain d'assiette destiné à l'implantation des plates-formes d'apport volontaire.

M. QUINTARD demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du terrain nécessaire à l'implantation d'une plate-forme d'apport volontaire.

M. SCHINTGEN précise que cette plate-forme sera située à l'entrée de la Zone artisanale de la salle des vignes.

Après discussion,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée.

M. MARCILLE présente aux membres du Conseil Municipal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :
Le PADD est l'expression de la vision politique de l'avenir du territoire communal. Etabli en prenant en compte le diagnostic, il définit les orientations générales d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, qui serviront de fil conducteur à l'élaboration de la partie réglementaire du projet.
Le PADD répond aux critères du développement durable et du renouvellement urbain, tels qu'ils sont définis par le Code de l'urbanisme, c'est-à-dire la protection et la mise en valeur de l'environnement, la gestion économe de l'espace, la mixité urbaine et la mixité sociale.

Le contenu du PADD est défini par l'article L123-1-3 du Code de l'urbanisme :

A - Le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations générales des politiques :

- d'équipement, d'urbanisme,
- de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

B - Le projet d'aménagement et de développement durable arrête les orientations générales concernant :

- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

C - Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Quelle évolution de la population et du parc de logement à l'horizon 2025/2030 ?

L'objectif est de conserver un rythme de construction de 15 logements par an, ce qui fait 150 logements sur 10 ans. En supposant que le point mort est de 0 et que le nombre moyen de personne par ménage est stabilisé à 2,5, cela ferait une augmentation de population de 380 personnes, ce qui fait un objectif démographique de 2800 habitants environ à l'horizon du PLU.

L'objectif retenu est de développer progressivement une offre nouvelle de logements afin de diversifier l'offre et permettre ainsi un parcours résidentiel sur le territoire.

- Créer des logements de type T2-T3-T4, en diversifiant les typologies (habitat collectif, intermédiaire, maisons de ville), leur statut (accession et locatif et locatif aidé) en augmentant la part du logement aidé sur la commune (notamment pour faciliter la décohabitation de jeunes souhaitant rester à Vert-le-Grand)
- Développer une offre de logements aidés accessible économiquement aux ménages, et adaptée à toutes les classes d'âge.
- Créer des logements intermédiaires accessibles aux primo-accédants,
- Favoriser le maintien des personnes âgées, de préférence au centre du bourg, à proximité des services leur permettant de préserver leur autonomie et de poursuivre des relations sociales, en lien avec la Maison d'accueil rurale pour personnes âgées « Les Grillons » (MARPA).

Pour répondre aux obligations fixées par la loi SRU (même si la commune n'y est pas soumise), la commune a choisi, dans un premier temps, de porter la part du logement social à environ 100 logements, soit une quarantaine de logements à réaliser pour la décennie à venir.

LES ORIENTATIONS DU PADD

I- Adopter un parti d'urbanisme qui économise au maximum la consommation de l'espace et oriente la construction de nouveaux logements à l'intérieur des zones déjà urbanisées

1. Orienter la construction des nouveaux logements sur les opportunités foncières identifiées à l'intérieur des zones urbanisées.

Pour accueillir les nouveaux logements, seront privilégiées les opportunités foncières identifiées à l'intérieur des zones urbaines existantes. Ces nouveaux logements seront ainsi situés à proximité des équipements existants. De plus, cela permet de protéger au maximum les terres agricoles et naturelles du territoire. Est par ailleurs prévue une extension mesurée du bourg sur le site de Saint-Pierre (une poche agricole placée entre le bourg et la RD31) afin d'accueillir logements, activités et services de part et d'autre un mail qui pourrait assurer une liaison nord - sud, sur le versant Est du bourg, soit entre le quartier du Guichet, la zone d'activités, les écoles et le stade

2. Sur les sites de projets identifiés définir des formes urbaines qui permettent d'optimiser l'occupation du sol toute en respectant la forme et la volumétrie des constructions environnantes

Sur les sites de projets identifiés page suivante, il va falloir définir pour certains des orientations générales d'aménagement, et pour d'autres des orientations plus précises, sous forme d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

II- Maintenir l'identité du village et renforcer son rôle d'animation et de pôle de vie

1. Développer l'espace public et les liaisons douces

Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur des espaces publics, rues.

Développer les liaisons douces entre les différents pôles attractifs place de la mairie-centre, écoles, ensemble sportif, parc de la Saussaye.

Réaliser une véritable circulation douce le long du ru de Misery, ou parallèlement au ru quand cela n'est pas possible aux abords.

2. Adapter l'offre en équipements pour répondre aux besoins de la population et aux évolutions des pratiques sociales

Le niveau d'équipement actuel de la commune a la capacité de répondre à la croissance envisagée. Cependant, le développement projeté incite à compléter l'offre actuelle dans plusieurs domaines :

- Développement d'un réseau piétonnier dans le bourg, comme alternative à l'usage quotidien de l'automobile
 - Extension des liaisons douces et du réseau de chemins piétons.
 - Aménagement du "Chemin du Misery", le long du cours d'eau : du Guichet au centre, puis vers la Saussaye et les écoles.
 - Aménagement d'un mail Est, du Guichet aux écoles, aux stades et à la Saussaye par Saint-Pierre.
- Amélioration du réseau numérique, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises ou les services, en lien avec la CCVE.
- Développement de l'offre en stationnement dans le bourg et pour la desserte des équipements scolaires.
- Renforcement de l'offre en transports en commun, notamment le transport à la demande MobiVal, en lien avec la CCVE.
- Aménagement progressif du parc de La Saussaye et son ouverture aux habitants, avec la réhabilitation des canaux et des bâtiments, dans l'objectif de créer un grand jardin public.

III- Assurer la préservation et la mise en valeur des paysages et du patrimoine

Protéger les éléments de patrimoine bâti qui participent à l'identité de la commune.

Protéger les constructions les plus intéressantes, y compris le patrimoine vernaculaire (lavoirs, clôtures et murs, porches...) tout en permettant des aménagements tels que les extensions, les constructions nouvelles en respectant l'identité du quartier (harmonie des couleurs et esthétique des façades...).

IV- Conforter la structure économique de Vert-le-Grand axée sur 4 pôles ou filières

1. L'agriculture

Protéger les terres agricoles cultivées, et permettre le développement de l'activité agricole et la diversification (bâtiments de production-vente directe, gîtes...). Soutenir l'activité agricole, notamment par le maintien de l'accessibilité du matériel agricole aux différents secteurs d'exploitation.

2. L'éco site

Permettre les évolutions de l'éco-site, et notamment l'extension en face de l'usine d'incinération afin de développer le réseau de chaleur du CTID (Centre Intégré de Traitement des Déchets).

3. Le tertiaire, les services et les PME

Répondre à la demande d'évolution des activités.

- Conforter l'activité ITM et leur permettre une densification sur site.
- Poursuivre le développement de l'activité artisanale de la Croix Boissée sur Saint-Pierre, tout en permettant une bonne intégration paysagère de la zone, notamment par rapport à la RD31.
- Prendre en compte le projet de reconversion de la base aérienne 217 en conservant les espaces aujourd'hui agricoles en espaces agricoles, en laissant en terrain militaire ce qui est aujourd'hui militaire, et voir avec la CCVE ce qu'il advient de la zone des casernes.

4. Les commerces et services de proximité

Renforcer et diversifier le commerce, et favoriser le développement des services (confortation du bourg).

Développer et diversifier les services.

Favoriser l'implantation d'une maison médicale dans le cadre du projet du bourg.

V- Inscrire le territoire dans une perspective de développement durable

1. Protection de l'environnement

Maîtriser le développement et préserver l'environnement et conforter les espaces agricoles et naturels.

Renforcer la protection des terres agricoles, notamment entre les deux buttes autour de l'éco-site.

La trame bleue

Reconquérir le ru de Misery et ses abords afin de renforcer son rôle dans la trame bleue communale, aussi bien au sein du bourg que dans le parc de la Saussaye.

Préserver le réseau du ru et de fossés de drainage qui représentent un élément fort de la trame bleue.

La trame verte

Maintenir les boisements sur les buttes, qui ont un double rôle : de par leur implantation en parallèle sur le versant Est de la commune, elles constituent un dispositif de canalisation des vents d'Ouest et elles servent de couloir de migrations pour la faune et la flore.

Maintenir les boisements au sein de l'espace agricole, ainsi que les haies et la végétation qui accompagne le ru et fossés de drainage, qui constituent un écosystème spécifique.

Conforter les parcs publics et privés et les espaces verts au sein de l'espace urbain du bourg.

Conforter la démarche « zéro phyto » mise en place sur la commune en faveur de la biodiversité.

2. Prévention des risques et des nuisances

Penser l'aménagement de la future zone d'activités à Saint-Pierre afin de créer un écran acoustique vis-à-vis de la RD31.

Prendre en compte les risques d'inondation par remontée de nappe en évitant de construire dans les secteurs sensibles, ou si c'est le cas, prévoir des règles spécifiques afin de ne pas inonder les habitations (plancher surélevé...).

Prendre en compte les risques de retrait-gonflement des argiles dans les futurs projets et informer les futurs constructeurs sur les différentes prescriptions.

Gérer les ruissellements et la dépollution des eaux issues de l'Ecosite avant renvoi dans le réseau des fossés et rus vers le Misery.

Favoriser l'intégration des installations de l'Ecosite dans l'environnement :

- Mettre en valeur la volumétrie, le modelage progressif et la couverture végétale des sites de dépôt : construction, modelage de buttes nouvelles au fur et à mesure des dépôts ; la qualification de ces volumétries, pouvant prendre en compte la mise en scène des sites.

- Privilégier les plantations et le modelage avec des essences locales à proximité et sur les sites de dépôt de décantation et les sites industriels au fur et à mesure de l'avancement.

- Participer à la réalisation d'écrans boisés en premiers plans des sites de dépôt, greffés sur les secteurs résidentiels ayant vue sur ces sites (Saint-Pierre, le Chemin des Pins..).

3. Energies renouvelables

Favoriser la maîtrise des bilans énergétiques à l'échelle de la commune et pour les constructions nouvelles.

- Favoriser une évolution des quartiers existants vers une plus grande qualité environnementale (utilisation des énergies renouvelables, traitement et récupération des eaux pluviales, amélioration de la biodiversité) :

- Pour les constructions existantes : favoriser prioritairement les économies d'énergie par une meilleure isolation du bâti

- Pour les constructions nouvelles : donner la possibilité de mettre en oeuvre les principes de l'architecture bioclimatique (choix des matériaux, orientation des bâtiments, logements traversants, larges ouvertures du côté Sud), utilisation des énergies renouvelables.

Le Conseil municipal, prend acte du P.A.D.D. et n'a aucune remarque à formuler.

10. Approbation des règlements des services périscolaires.

M. JOSSE présente le dossier aux membres du Conseil municipal :

"Lors de sa dernière réunion du 29 mai, la commission scolaire a procédé à des modifications sur les différents règlements. Ils ont ensuite été présentés lors du conseil d'école du 15 juin avant leur vote en conseil municipal. Les principales modifications apportées sont :

- Des ajustements sur les différents règlements afin de lever autant que faire se peut toute ambiguïté.

- Dans un souci d'égalité des sanctions financières ont été ajoutées pour les familles qui sont au maximum du quotient familial; car jusqu'alors les oublis volontaires ou non d'inscription n'avaient pas d'impact sur la facturation.

- La responsable du centre d'accueil a insisté pour supprimer du règlement le terme éducation qui est du devoir des parents et non du centre.

Ces propositions de modifications ont été élaborées en concertation avec le corps enseignant, les parents d'élèves, la responsable Mairie des affaires scolaires et la responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (anciennement Centre de Loisirs Sans Hébergement).

Les règlements modifiés sont adoptés à l'unanimité.

11. Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges (C.L.E.T.C) : Désignation du délégué de la commune.

M. Jean-Claude QUINTARD est désigné à l'unanimité délégué de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

12. Renouvellement d'agrément du relais assistants maternels : Autorisation au Maire de déposer le dossier.

M. QUINTARD présente le dossier de renouvellement de l'agrément du relais assistants maternels de Vert Le Grand. Ce dossier de renouvellement est constitué du bilan de la période d'agrément du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 et du projet de fonctionnement pour le renouvellement d'agrément.

Après discussion,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer le dossier de renouvellement.

13. Avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides présentée par la société VERMILION REP SAS.

M. QUINTARD demande au conseil municipal d'émettre un avis qui sera joint à l'enquête publique actuellement en cours et propose la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-1,

Vu la loi n° 2011-835 adoptée le 13 juillet 2011 qui vise à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique, et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique,

Vu la motion votée par le Conseil municipal lors de la séance du 22 janvier 2013

Considérant que le Conseil municipal est opposé à toute exploration et exploitation de gaz ou huile de schiste sur le territoire de la commune,

Considérant que la demande d'autorisation de forer de nouveaux puits déposée par la société Vermilion vise uniquement l'exploitation de gisements conventionnels,

Considérant que Vermilion s'est engagé publiquement à ne jamais utiliser ces nouveaux puits à des fins de recherche ou exploitation de gaz ou huile de schiste,

Considérant que des garanties peuvent être apportées par l'autorité préfectorale dans les autorisations qui seraient délivrées à l'issue de la procédure et que cet arrêté autorisera uniquement 10 nouveaux forages dans les gisements conventionnels,

Le Conseil municipal, à 14 VOIX POUR (M. QUINTARD, M. NICOLAS, Mme SERGENT, M. MARAIS, Mme SERGENT, M. MARCILLE, Mme PIGEON, M. SCHINTGEN, Mme MAUNY, M. FOURNIER, M. JOSSE, M. RICHARD, Mme DERYCKE, Melle STOEBNER), 2 VOIX CONTRE (Mme MAGYAR, M. BOUILLAGUET) et 3 ABSTENTIONS (Mme BERNARD, M. HUET, M. BOVIS)

- EMET un avis favorable sur la demande Vermilion.

Mais

- REGRETTE l'artificialisation d'environ 1 hectare pour permettre l'extension de la plateforme Vert Le Grands Centre,

et

- DEMANDE la création d'un comité de suivi de site.

Questions diverses

Jean-Claude QUINTARD :

Une partie de notre propriété du Domaine de la Saussaie sera ouverte aux grandvertois pour cet été.

Il y aura des barrières de sécurité pour baliser des zones qui pourraient s'avérer dangereuses.

Les enfants mineurs sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents.

Il sera interdit de pêcher dans les douves et le rû de Misery.

Par ailleurs, bien naturellement il ne faudra pas laisser les chiens divaguer pour assurer la tranquillité de chacun.

Je vous informe qu'un chantier « Citoyens » sera mis en place par le SIARCE sur la commune du 10 au 14 Août prochain. Les jeunes Grandvertois de 16 à 25 ans intéressés peuvent retirer un dossier d'inscription en Mairie.

Nicole SERGENT :

Un tract a été distribué par l'équipe Renouveau pour Vert le Grand

L'article concernant la MARPA s'intitule « La MARPA chronique d'une débâcle annoncée »

Annoncée par qui ?

Les élus d'opposition n'ont jamais dénoncé le projet. Lors du conseil municipal du 7 octobre 2011 il a été décidé à l'unanimité le renforcement de la politique de la ville en faveur du logement de personnes âgées, là encore votre tête de liste aux dernières élections, n'a pas manifesté son désaccord.

Oui la MARPA pour diverses raisons tarde à trouver son rythme de croisière, je peux vous assurer que nous ne ménageons pas notre temps et notre énergie, pour trouver des solutions.

J'ai lu dans votre déclaration du 19 janvier 2015, « écoute, entre-aide et tolérance sont nos maîtres mots, et nous nous efforçons de les mettre au quotidien dans les actions que nous menons à votre service et au service de la commune »

Dans d'autres communes des élus d'opposition, ont intégrés le conseil d'administration afin d'aider à passer cette période d'ouverture si complexe. A Vert le Grand il en est autrement, vous préférez polémiquer, aux Grandvertois de juger.

Une fête de la musique particulièrement réussie cette année, il y avait comme un avant-gout de vacances, à se poser sur la place à écouter la musique boire un verre et se restaurer. La place rénovée est vraiment un plus pour ce type d'événement. Je remercie Marina DUHAA qui a organisé depuis quelques années cette manifestation, notre sonorisateur Patrick Mulet et son équipe, les musiciens et notre service technique.

Merci aussi à Mr AMIOT, notre chef de caserne, pour ses conseils et le prêt de la lance à incendie, grâce à lui les arbres n'ont pas trop souffert lors du feu de la Saint Jean. Je vous rappelle les manifestations à venir, le 28 juin « France je vous aime tous »

Le 2^{ème} anniversaire de la MARPA le 1^{er} juillet à 15h
La chanson passe à vélo le 18 juillet à 19h à la MARPA, vous apportez votre pique-nique nous vous offrons la musique.

Thierry MARAIS :

Les travaux d'assainissement et de réfection de voirie au Domaine du Guichet sont terminés.

La Place de la Mairie a été inaugurée le Samedi 20 juin dernier.

Des travaux sont en cours, rue de la Poste, suite à une canalisation d'Assainissement obstruée.

Pierre MARCILLE :

Mon intégrité a été mise en cause dans le tract distribué par « Renouveau pour Vert Le Grand »

Les dossiers safer sont validés par les commissaires du Gouvernement aux finances et à l'agriculture. Le conseil d'administration m'a élu Président entre autre pour mon intégrité reconnue.

Françoise MAGYAR :

Transport scolaire

Je tiens à nouveau à souligner l'inquiétude et les questions des parents des élèves empruntant les cars de ramassage scolaire. Ils sont nombreux, chaque matin, à se retrouver sur les routes pour regagner leur arrêt de bus. Les voitures circulent vite. Les risques d'accident sont importants, encore accrus en hiver car il fait nuit. Qu'est-il prévu pour sécuriser leur trajet et les zones à proximité des arrêts de bus ?

Certains parents regrettent que des modifications des horaires de bus ne soient pas proposées en période d'examen (baccalauréat). Il leur est parfois difficile de s'organiser afin de conduire leurs enfants sur les lieux d'examen (Lycée Cassin). Ils ont transmis cette requête à l'organisateur des transports, la mairie pourrait -elle appuyer leur demande ?

Fête de la musique

Nous avons eu de nombreux retours positifs concernant la fête de la musique. Le fait qu'elle se soit tenue sur la place de la mairie a poussé certains Grandvertois à y assister pour la première fois. Ils ont passé un moment agréable, convivial et espèrent renouveler l'expérience l'an prochain.

Pascal BOVIS :

A propos du tract diffusé par « Renouveau pour Vert le Grand ». Tout le monde a le droit de s'exprimer, c'est la démocratie. Par contre je souhaiterais qu'il soit fait attention à ce que les écrits ne soient pas blessants. Je souhaiterais être invité à la prochaine réunion Sécurité-Circulation.

Olivier SCHINTGEN :

La fête du village aura lieu les 29,30 et 31 Août prochain en association avec l'association APPACE.

Marie-France PIGEON :

Des ruches ont été installées dans le parc du château de la Saussaie.

La séance est levée à 21 heures 10